CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE CHAMBÉRY

ENTRE

- La Commune de Chambéry représentée par son maire Michel Dantin,
- La Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges représentée par son président Xavier Dullin,

Ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires» ;

d'une part,

ET

- l'État représenté par Louis Laugier, Préfet du département de Savoie,
- La Caisse des Dépôts et Consignations représentée par Philippe Blanquefort, directeur régional,
- Le groupe Action Logement représenté par [XX],
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Chambéry métropole - Cœur des Bauges, délégataire des aides à la pierre,
- Le Conseil Départemental, représenté par

Ci-après, les « **Partenaires** financeurs»;

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes» ou « villes intermédiaires» regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficientes du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

«Action Coeur de ville» permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

La Commune de Chambéry est bénéficiaire du programme. Son cœur de ville présente en effet les enjeux suivants :

Contexte

Le cœur de la grande agglomération bat dans le centre-ville de Chambéry ce qui lui confère une importance et une responsabilité toute particulière. En effet, l'hyper-centre n'est pas seulement un lieu de concentration de fonctions résidentielles, sociales, administratives, culturelles, économiques, médicales, récréatives ou touristiques ; il est avant tout un espace de vie unique et emblématique. En ce sens, les témoignages recueillis dans le cadre du Prjet d'Agglomération sont riches d'enseignements et expriment l'envie d'engager le centre-ville dans la voie du renouveau.

La Ville de Chambéry est la préfecture du Département de la Savoie. Sa population avoisine les 60 000 habitants au sein d'une agglomération « Chambéry métropole - Coeur des Bauges » qui en compte 136 800.

La Ville s'est construite au fil des siècles et son architecture reflète les diverses influences auxquelles elle fut exposée. De cette histoire subsiste à la fois un centre ancien riche mais aussi caractéristique des villes moyennes. Le centre historique se développe. Les différents remparts construits selon les époques rythment l'architecture du centre. Ses faubourgs Montmélian, Maché et Nézin autrefois aux portes de la Ville sont aujourd'hui reliés au centre historique.

Chambéry est une ville dynamique démographiquement parlant, avec une pression sur les logements locatifs importante (plus de 14 000 logements locatifs privés et publics). Ces derniers se localisent principalement dans ce centre ancien (plus de 54% de logements locatifs).

Ce parc privé majoritairement locatif connaît une rotation importante qui génère un besoin d'entretien régulier du bâti. La Ville a toujours veillé à la requalification de son centre ancien pour des raisons à la fois patrimoniales et touristiques. Elle a ainsi mis en place une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en 2013. Elle possède aussi un service hygiène et sécurité afin de repérer les situations problématiques et pouvoir agir en conséquence. La volonté politique de la Ville est de développer au maximum les actions visant à lutter contre l'habitat indigne en complément de la revalorisation de son centre ancien. Une étude pré-opérationnelle menée en 2016 et 2017, sur le centre ancien a abouti à la mise en place d'une OPAH RU.

L'étude menée par la CCI et la CMA fin 2017 fait apparaitre :

- Qu'une des faiblesses du territoire est l'inscription du centre-ville dans un environnement concurrentiel dense face à la zone des Landiers et le ruban commercial,
- Un bon taux de commercialité (47%) avec 650 cellules et 564 boutiques,
- Une vacance commerciale relativement élevée (12%) mais concentrée sur un axe principal : rue Croix d'Or (30%), rue d'Italie (23%) et Fbrg Montmélian (24%).

Un certain nombre de mesures ont déjà été engagées par les collectivités pour surmonter ces difficultés, parmi lesquelles peuvent être citées :

SCOT Métropole Savoie : en particulier privilégiant les centralités du quotidien et des pôles de maillage territorial dans l'objectif principal de renforcer les équilibres du territoire

Projet d'agglomération
Le projet d'agglomération a été élaboré en 2016/2017 par le biais d'une démarche de concertation innovante : « la fabrique du territoire ». L'ensemble des échanges a permis de dessiner un projet partagé à l'horizon 2030 avec des choix forts : les nouvelles mobilités, la préservation de l'environnement et des ressources, la transition énergétique, un développement économique responsable, l'ouverture au monde et la connectivité du territoire.

PLUi HD Chambéry métropole - Coeur des Bauges
Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD) est un document d'urbanisme visant à planifier et gérer le développement et l'aménagement du territoire sur l'ensemble des 38 communes de l'intercommunalité à l'horizon 2030.

Élaboré par l'agglomération en partenariat avec l'ensemble des communes du territoire, le PLUi HD définira les orientations d'aménagement de notre territoire en termes de logements, de mobilité, de transition énergétique, de cadre de vie, d'économie, de tourisme, d'agriculture, de préservation des espaces naturels… Ces orientations seront mises en œuvre par une réglementation de l'usage des sols s'imposant aux demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le PLUi HD s'attachera tout particulièrement à détailler la programmation et les actions à déployer en termes d'Habitat et de Déplacements. Il remplacera le programme local de l'habitat et le plan de déplacements urbains, pour une meilleure coordination des politiques publiques d'aménagement.

PLU/PADD Chambéry, approuvé en 2004, il a fait l'objet de plusieurs adaptations entre 2006 et 2015. Il est compatible avec le SCOT, le PLH et le PDU de Chambéry métropole - Coeur des Bauges. Les orientations générales sont les suivantes : renforcer l'attractivité de Chambéry tout en donnant force et équilibre au territoire de la Ville, consolider le développement industriel et artisanal en favorisant les évolutions nécessaires en termes d'espace, de services et d'impacts sur l'environnement, de valorisation commerciale, touristique et patrimoniale, maintenir la population et prendre part au développement de l'agglomération, satisfaire équitablement les besoins de tous les chambériens en intégrant la double dimension urbaine et sociale et promotion des actions de préservation de l'environnement et de qualité urbaine.

AVAP (adopté en 2016) : ses objectifs et prescriptions pour préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager, urbain et architectural sont compatibles avec les objectifs du PADD.

OPAH RU (convention 2017/2022) porte sur le centre ancien. Les objectifs sont l'attractivité de l'habitat du centre ancien, la reconquête du centre-ville avec la production de logements adaptés aux exigences actuelles, l'amélioration de la qualité thermique des logements et du confort, la dynamisation des commerces et la restauration du patrimoine bâti. Le périmètre de l'OPAH RU a été défini par l'étude pré-opérationnelle menée en 2016 et 2017.

Appel à projet « repenser la périphérie commerciale ». Pour lutter contre la dévitalisation commerciale du centre, la Ville a décidé de réduire l'importance commerciale des Landiers, ce qui permettra d'intégrer au périmètre une mixité urbaine, jusqu'ici impossible du fait du zonage commercial.
L'urbanisme commercial est caractérisé par une faible densité, un usage dominant de la voiture et un espace franchisé et reproductible. Ces zones manquent généralement à l'aspect esthétique de la ville, se préoccupant exclusivement du fonctionnel et de l'utile. Le système de circulation routier entretient l'utilisation quasi-totale de la voiture pour l'accès à ces zones. L'intégration urbaine est négligée.
Pour faire face à ces défaillances multiples, l'Agglomération et la Ville de Chambéry ont la volonté formelle de réhabiliter la zone en éco quartier, assurant un développement durable, beau et diversifié de l'espace périphérique. Il s'agit de créer un endroit agréable à vivre, permettant la proximité des activités et soutenant l'activité tertiaire.
Par ailleurs, en prolongement de l'éco quartier régional Vetrotex, situé à 500m au Sud des Landiers, le nouvel aménagement sera conçu dans une optique de labellisation « éco quartier », en réponse à la directive du PADD de faire la ville autrement. Un concours d'idées sur le plan de composition et orientations d'aménagement sur les axes structurants de transport en commun, avenue des Landiers et avenue de la Motte-Servolex sera lancé courant 2018.

Convention cadre entre la Ville, la CCI, la CMA et l'association de commerçants Chambéry en Ville, pour « la redynamisation du commerce de centre-ville » avec une double étude réalisée fin 2017 permettant de définir des axes stratégiques de développement et de déposer un dossier FISAC début 2018.

Dossier FISAC déposé début 2018 : avec 6 axes stratégiques (renforcer la gouvernance, Chambéry Ville (Re) connue, cœur marchand structuré, capitale gastronomique, ville attrayante et connectée, ville animée) et une trentaine d'actions, s'appuyant sur les enjeux mis en avant.

Centre Ressource MG2T Afin d'accompagner la Ville dans sa réflexion et mise en œuvre d'un management de centre-ville l'ingénierie proposée par le centre ressource MG2T a été sollicitée lors de l'appel à projet 2018. La candidature de la ville de Chambéry a été retenue.

Convention de partenariat entre la Ville et la Fondation du Patrimoine signée en juin 2017 permettant de faire bénéficier d'avantages financiers incitatifs aux propriétaires ou copropriétaires labellisés s'engageant dans des travaux de restauration d'allées, passages et cours intérieures. Ainsi, outre la défiscalisation, les propriétaires peuvent bénéficier d'une aide financière substantielle de la part de la ville. La mise en place de ce dispositif s'ajoute aux aides déjà existantes à la ville de Chambéry (ravalement des façades et des commerces) en apportant un réel soutien aux copropriétés concernées et qui souhaitent s'inscrire dans cette dynamique.

- **Enjeux et priorités**

Ces différents contrats et études permettent de déterminer un certain nombre d'enjeux et priorités qui seront à décliner au cours de la mise en œuvre du programme :

AXE 1 : « De la réhabilitation à la restructuration :

- Reconquérir le centre-ville avec la production de logements adaptés et le traitement de l'habitat dégradé
    - Mise en œuvre de l'OPAH RU et de ses enjeux :
        - Enrayer la dégradation du bâti ancien
        - Améliorer le confort des occupants
        - Lutter contre la précarité énergétique et la vacance marquée de certains logements
        - Améliorer l'attractivité du centre-ville, la qualité urbaine et le cadre de vie
        - Assurer la mixité sociale en centre-ville, accueillir une nouvelle population, en particulier des salariés
        - Remettre sur le marché de l'immobilier des quartiers anciens et faciliter le maintien sur place
        - Mettre en valeur les éléments patrimoniaux
    - Réflexions sur les zones périphériques de mixité habitat et activités (Vetrotex, Cassine, Secteur Nord, Portes de Mérande) qui pourront accueillir de nouveaux habitants et en particulier des salariés
    - Réfexions et actions concernant le statut, la typologie, la taille, le niveau de loyer des logements ; mais aussi les services d'accompagnement (écoles, crèches, …)
- Intervention sur la qualité de l'air et la transition énergétique (isolation, mode de chauffage, …)

AXE 2 : « Favoriser un développement économique et commercial équilibré »

- Redynamiser les commerces et traiter la vacance commerciale dans le centre-ville :
    - Diversifier l'offre, développer l'offre alimentaire
    - Développer le lien entre commerce et tourisme et s'appuyer sur l'histoire riche de Chambéry
    - Faire monter en puissance l'offre non sédentaire et les réseaux de producteurs locaux
    - S'appuyer sur les commerces/activités ambassadeurs de la Ville et définir des parcours à l'échelle du centre-ville
    - Améliorer l'accessibilité et la signalétique et valoriser l'environnement urbain

        - Développer le numérique et le digital
        - Créer des temps forts tout au long de l'année et développer/organiser des animations commerciales
        - Renforcer les réseaux de commerçants
        - Réduire la vacance commerciale dans les rues à fort taux (en particulier l'axe rue Croix d'Or, rue d'Italie, Faubourg Montmélian) par l'achat de cellules commerciales vides ; en lien avec Cristal Habitat, dans le cadre de l'OPAH RU. Dans la mise en œuvre d'opérations de réhabilitation d'immeubles dans le centre ancien, le traitement particulier des locaux commerciaux en rez-de-chaussée et des logements qui y sont parfois rattachés sera particulièrement pris en compte.
    - Équilibrer l'attractivité commerciale entre la zone commerciale de l'agglomération et celle du centre
    - Soutenir la création d'entreprises
    - Accompagner le développement d'alternatives innovantes comme les monnaies locales (Elef)

AXE 3 : « Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions »

- Maîtriser la circulation urbaine
- Favoriser la mobilité professionnelle pour développer l'emploi
- Prendre en compte le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces (accessibilité des commerces, des lieux publics,..).
- Prise en compte de la qualité de l'air et transition énergétique (modes de transports doux, innovants...)
- Poursuivre la politique de stationnement engagée depuis 2 ans par la Ville, en cohérence avec le projet global « territoire mobile » et visant à répondre à plusieurs objectifs :
    - Prendre en compte tous les usagers pour un partage équitable de l'espace public
    - Orienter les usagers vers l'offre de stationnement la plus adaptée à leurs besoins
- Dynamiser le centre-ville et améliorer son attractivité grâce à une meilleure rotation des véhicules.

AXE 4 : « Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine »

- Requalifier certains espaces urbains
- Restaurer et mettre en valeur le patrimoine architectural, en s'appuyant sur la labellisation « Ville d'art et d'histoire » et en lien avec le tourisme
- Restaurer et valoriser allées, passages, cours intérieures et façades dans le centre-ville ancien
- Réviser le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, et élaborer le Règlement Local de Publicité Intercommunal.

Axe 5 : « Fournir l'accès aux équipements et services publics »

- Améliorer la qualité des équipements publics en particulier sportifs (piscine, stade), commerciaux (halles alimentaires) et culturels (Théâtre Charles Dullin, Espace Malraux)
- Réflexion sur l'accessibilité aux services publics en particulier liés à la santé (Centre Hospitalier) en lien avec le Plan Local de Santé
- Favoriser l'accès à l'offre culturelle et de loisirs

Axes transversaux :

- Développer l'usage d'outils numériques
- Favoriser l'implantation de tiers lieux connecteurs avec l'objectif de :
    - Stimuler l'envie d'entreprendre, le sens de l'audace et de l'innovation,
    - Développer de nouvelles méthodes de transmission et de partage des informations,
    - Favoriser de nouvelles postures collaboratives, amener les visiteurs à être confrontés aux autres, à dialoguer et à parler de leurs expériences,
    - Apprendre et acquérir des méthodologies de projets centrées « utilisateur»,
    - Se familiariser à l'usage d'outils numériques,
    - Mettre à disposition du matériel de fabrication et de prototypage,

- Susciter des vocations, accompagner et former.
- Favoriser la dynamique commerciale en accompagnant l'organisation d'animations commerciales sur différents secteurs et périodes de l'année (marché de Noël, valorisation des producteurs locaux avec « L'Apéro des locaux », …)

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de l'agglomération de Chambéry appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'État et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Le programme s'engage dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention-cadre (« la **convention »**), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune de Chambéry. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'État s'engage :
  - à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ;
  - à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;
  - à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- Les collectivités s'engagent :
  - à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ;
  - à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à :
  - mobiliser autant que possible les moyens humains pour participer à la phase d'initialisation comme à la phase de déploiement ;
  - instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ;
  - mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Article 3. Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- Le projet est suivi par un **directeur de projet Cœur de Ville/ manager de centre-ville** placé sous l'autorité du maire. Il est positionné en appui au directeur Général des services. Il sera responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la coordination de l'action Cœur de Ville en s'appuyant sur l'équipe projet. En attendant le recrutement de ce directeur de projet (prévu en septembre 2018), un coordinateur au sein de chacune des deux collectivités (Ville de Chambéry et Chambéry métropole - Cœur des Bauges) a été désigné. Comme prévu dans le programme action Cœur de Ville, le financement de l'ANAH via Chambéry-Métropole-Cœur des Bauges au titre de la délégation des aides à la pierre sera sollicité pour la prise en charge à 50% du coût du poste ; les 50% restant étant financés à égalité par Ville de Chambéry et Chambéry métropole-Cœur des Bauges.
- **La gouvernance politique** s'organisera autour d'un comité de projet et d'un bureau (détaillés à l'article 4)
- **Au niveau technique**, le directeur de projet s'appuiera sur une équipe projet mobilisée, au sein d'un Comité Technique et de groupes projet :
  - Comité technique : coordinateurs Ville et Agglo, animateurs des groupes projet, direction de la communication mutualisée, et représentants de Chambéry Grand Lac Economie, Chambéry métropole - Cœur des Bauges Alpes Tourisme, Cristal Habitat, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et d'Artisanat, partenaires financiers et association de commerçants « Chambéry en Ville ».
  - 5 Groupes projet sur les 5 axes retenus, composés de représentants des différents partenaires du Comité de Projet et d'un animateur qui fera le lien avec le comité technique :
    - de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
    - favoriser un développement économique et commercial équilibré
    - développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
    - mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
    - fournir l'accès aux équipements et services publics
- La gouvernance mise en place avec une implication forte des élus et des services de la Ville et de l'agglomération aux cotés des services de l'État, mais aussi celle de tous les partenaires associatifs et privés, les chambres consulaires, les commerçants, … garantira l'engagement dans ce dispositif et **l'ambition affichée.**

Le **directeur de projet en lien avec les partenaires évaluera** au fur et à mesure de l'avancée du projet : la stratégie globale de redynamisation du centre-ville, la pertinence des actions engagées et la mise en œuvre de la convention cadre. Pour ce faire, des indicateurs pertinents et adaptés aux particularités du territoire seront recherchés (comptage flux piétons, utilisation outils numériques, …)

La ville de Chambéry ayant été retenue sur l'appel à projet MG2T, le directeur de projet pourra s'appuyer sur ce réseau et lieu ressource pour maintenir une qualité d'intervention et la recherche de solutions innovantes et efficaces.

- La direction de la **communication** mutualisée (entre la Ville et l'agglomération) est au comité de projet et au comité technique afin de suivre la mise en œuvre du programme et en rendre compte régulièrement dans les différents supports de communication existants (magazines, sites internet, réseaux sociaux, campagnes de communication pour les commerçants du centre-ville et les grandes animations, charte graphique « Chambéry s'engage pour un Centre-Ville plus vivant, plus beau, plus attractif »

Des phases de concertation et de participation des habitants seront mises en place en fonction des actions. Ce volet sera détaillé dans l'avenant signé ultérieurement.

Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet est coprésidé par la Ville de Chambéry et la communauté d'agglomération Chambéry métropole - cœur des Bauges. Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'État » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés.

Il est composé de :

- Élus et directeur général des services de la Ville de Chambéry et Chambéry métropole - Cœur des Bauges
- Directeur de projet Cœur de Ville
- Préfet, référent départemental de l'État, différents services d'État
- ANAH, Action Logement, Caisse des Dépôts
- Conseil Régional et Conseil Départemental
- Chambres Consulaires
- Poste, SNCF, SDIS,
- Cristal Habitat
- Différentes associations : de commerçants, quartier centre-ville, faubourg Montmélian, Amis du Vieux Chambéry, Fondation du Patrimoine, Chambre Syndicale des Propriétaires

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle 2 fois par an, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Un bureau composé de deux élus de la Ville, deux élus de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, le référent Etat, les représentants de Action Logement, ANAH et Caisse des Dépôts ; et les deux directeurs généraux des services, ainsi que le directeur de projet, se réunira régulièrement pour suivre l'avancement du projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une durée de 6 ans et demi, à savoir jusqu'au **31 décembre 2025**.

Ce délai intègre une **phase d'initialisation** de dix-huit (18) mois maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde **phase dite de déploiement.**

La **phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans,** et **les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022**, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute **évolution de l'économie générale de la convention** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

A tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6. Phase d'initialisation

6.1. Réalisation du diagnostic

a) Activités

Dès signature de la présente convention, les collectivités engageront la réalisation d'un diagnostic de la situation de leur cœur d'agglomération afin d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme.

Si la collectivité dispose déjà d'un tel diagnostic, elle pourra soit le transmettre en l'état, s'il correspond aux attendus du programme, soit mettre à profit la phase d'Initialisation pour réaliser certaines études d'actualisation ou d'approfondissement.

Le diagnostic sera réalisé à l'échelle du « périmètre d'étude » : **le périmètre de l'agglomération « Chambéry métropole - Coeur des Bauges »** intégrant le centre-ville de Chambéry . Ce périmètre (le « **Périmètre d'étude** ») permettra notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions du cœur d'agglomération et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibrages et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur d'agglomération.

Le(s) périmètre(s) d'intervention et les zones prioritaires seront définis dans la phase de déploiement et inscrits dans le premier avenant. Ils intégreront au minimum le périmètre FISAC et le périmètre d'intervention de l'OPAH RU.

Le diagnostic doit couvrir les cinq (5) axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il devra également intégrer les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Plus spécifiquement, les Parties conviennent que le diagnostic réalisé par les Collectivités de l'agglomération de Chambéry comprendra les études suivantes :

ACTION CŒUR DE VILLE ETUDES 2018				
	Description succincte de l'étude		**calendrier de réalisation**	**budget TTC**
AXE 1	**de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**			
	Etude opérationnelle ORI (Opérations de Restauration Immobilière) partie 1: Visites des 91 immeubles du périmètre d'étude retenu, et identification des 20 immeubles qui feront l'objet d'une DUP dans le cadre de l'ORI, et/ou des situations d'habitat indigne insalubres ou dangereux qui feront l'objet d'un financement RHI	Ville de Chambéry	3ème trimestre 2018	102 000
	Etude opérationnelle ORI partie 2 : Préconisation travaux & chiffrage, diagnostic social & préparation DUP pour les 20 immeubles retenus	Ville de Chambéry	4ème trimestre 2018	78 000
	Etudes structure des copropriétés dégradées identifiées dans le cadre de l'opah ru pour justifier la prise d'arrêté de péril et ne pas financer des travaux partiels si la copropriété présente des désordres structurels	Ville de Chambéry	2ème semestre 2018	6 000
AXE 2	**favoriser un développement économique et commercial équilibré**			
	Prospective commerciale sur le secteur gare/ cassine	Ville de Chambéry	2ème semestre 2018	20 000
	Signalétique commerciale et patrimoniale sur le centre ville de Chambéry	Ville de Chambéry	2ème semestre 2018	40 000
	Réalisation des études d'avant-projet pour le quartier de la Cassine (quartier urbain à dominante économique de dimension métropolitaine) afin de déterminer le programme des équipements publics, préalable au dossier de réalisation de ZAC.	Grand Chambéry	2ème semestre 2018	175 000
	Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour 12 secteurs de Chambéry dans le cadre du PLUiHD elles participent à renforcer l'attractivité de la ville en développant des secteurs à vocation d'habitat, d'activités.	Grand Chambéry	2ème semestre 2018	72 000
AXE 3	**développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**			
	Etude sur les **impacts du nouveau plan de circulation** sur l'accessibilité de l'hyper centre de Chambéry	Ville de Chambéry	Mai / juin / juillet 2018	16 000
	Etude de **circulation** du secteur sud de la ville de Chambéry	Ville de Chambéry	Automne 2018	40 000
	Etude sur le transport de marchandises en ville Dans l'objectif de réduire les nuisances liées à la livraison de marchandises en centre-ville, l'étude devra, sur la base d'un diagnostic de la situation actuelle, proposer différentes pistes d'amélioration (réglementation de circulation ou de stationnement, "portes d'accès", plateforme...).	Grand Chambéry	décembre 2018 à juillet 2019	50 000
AXE 4	**mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**			
	Maitrise d'œuvre pour l'étude de **rénovation du Théatre Charles Dullin** et principalement du Grand Salon	Ville de Chambéry	2ème semestre 2018 / 2020	150 000
	Révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) La remise sur le marché des logements vacants, l'amélioration de l'attractivité et la pérennisation des commerces du centre-ville, la requalification des espaces publics constituent des enjeux importants pour le dynamisme et l'attractivité de la ville de Chambéry. L'évolution du PSMV permettra de répondre à ces enjeux et notamment, de stationnement, de mobilité, d'accessibilité des logements et d'évolution des pratiques commerciales	Grand Chambéry	2018 - 2019 - 2020 - 2021	300 000
	Elaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) outil au service de la qualité du cadre de vie, permettant d'adapter la réglementation de la publicité aux spécificités du territoire. Cet outil participe ainsi à renforcer l'attractivité du territoire avec une mise en cohérence à l'échelle de l'agglomération (entrée de ville notamment) et avec une réglementation des publicités adaptée notamment pour le centre-ville.	Grand Chambéry	fin 2018 / juillet 2020	90 000
	Aménagements transitoires boulevard de la colonne / rue vieille Monnaie / rue de Boigne. Etudes d'accompagnement de la mise en piétonisation du secteur travaux transitoires dans l'attente du projet général de requalification des espaces publics de ce secteur.	Ville de Chambéry	Mai à Septembre 2018	26 400 €
	Maitrise d'œuvre pour l'aménagement définitif du **boulevard de la colonne**	Ville de Chambéry	Juin 2018 à 2022	136 700 €
	Appel à projet **"Repenser la périphérie commerciale"** concours d'idées plan de composition et orientations d'aménagement sur les axes structurants de TC avenue des Landiers et avenue de la Motte Servolex	Ville de Chambéry	septembre 2018 à décembre 2018	76 800 €
AXE 5	**fournir l'accès aux équipements et services publics**			
	Etude sur l'**effacement des réseaux**	Ville de Chambéry	2ème semestre 2018	5 000
	Etude des **projets par les concessionnaires** (suivi de travaux)	Ville de Chambéry	2019	15 000
	Etude pour la mise en place d'un rafraichissement dans les halles alimentaires de Chambery Etudes, suivi par instrumentation, propositions	Ville de Chambéry	mai à octobre 2018	7 200
Thématiques transversales : transition énergétique et écologique, innovation, recours au numérique, animation				
	étude projet aménagement - **tiers-lieux connecteur** / ô79 - (quartier Gare)	Ville de Chambéry	2ème semestre 2018	22 200

L'avancement de l'élaboration du Diagnostic fera l'objet de présentation lors des séances du Comité de projet.

6.2. Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville

a) Activités

Les Collectivités complètent la définition d'une stratégie d'intervention puis l'élaboration d'un projet de redynamisation du cœur de ville (le « **Projet** »).

Ce projet devra détailler :

- le projet urbain d'ensemble du cœur de ville, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement ;
- le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions (*en préparation de la création des ORT dans la loi*) ;
- les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment:
  - la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc.) ;
  - les modalités de mise œuvre envisagées ;
  - les objectifs de résultat définis par le comité de projet.
- le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendues des partenaires cofinanceurs.
- le calendrier global de déploiement du projet.

Comme pour le diagnostic, le projet devra intégrer de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d'innovation, de recours au numérique et d'animation des centres villes.

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de Projet.

6.3. Mise en œuvre des actions matures [le cas échéant]

Le programme doit permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2018.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville pourraient être lancées dès la phase d'Initialisation, donc avant que l'ensemble du diagnostic et du projet soient élaborés.

Il s'agit des actions suivantes :

ACTION CŒUR DE VILLE — ACTIONS MATURES 2018

	Description succincte de l'action	Porteur	calendrier de réalisation	budget TTC	partenaires financeurs
AXE 1	**de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**				
	enquête parcellaire et notifications dans lORI sur les 20 immeubles identifiés lors de lEPO,	ville de Chambéry	2019	50 400	Anah
	suivi animation de lORI	ville de Chambéry	2019	102 000	Anah
AXE 2	**favoriser un développement économique et commercial équilibré**				
	travaux de rafraichissement des **Halles couvertes**	Ville de Chambéry	2018/2019	225 000	Ville de Chambéry, FISAC, + dem ande subvention SIPL
	achat de murs commerciaux dans les rues à forte vacance par la Ville et Cristal Habitat pour limiter les ruptures linéaires. En lien avec laction de la CCI "Boite à commerce"	Ville de Chambéry	2018/2022	800 000	Ville de Chambéry, Cristal Habitat, FISAC, CDC
	travaux d'**accessibilité** des commerces	Ville de Chambéry	2018/2022	80 000	Ville, Commerçants
	travaux d'**adaptation** de lbutil commercial	Ville de Chambéry	2018/2022	90 000	Ville, Commerçants
	rénovation des **devantures**	Ville de Chambéry	2018/2022	70 000	Ville, Commerçants
	sécurisation des commerces	Ville de Chambéry	2018/2022	70 000	Ville, Commerçants
	mise en avant des commerces avec lapplication "**Urban Pulse**"	Ville de Chambéry	2018/2022	35000	Ville, commerçants, Chambéry en Ville, FISAC,
	CitéLab Dispositif permettant de sensibiliser à la création dentreprise, de détecter les porteurs didées et de les accompagner sur la phase damorçage pour passer de lidée au projet de création dentreprise.	Grand Chambéry	octobre 2016 à fin-2020	300 000	FSE, Caisse des Dépôts
	Développer les alternatives innovantes pour se différencier . Soutien association **La Monnaie Autrement et la monnaie Chambérienne : l'Elef.** Faire connaitre et rendre visible les nouvelles pratiques de consommation Familiariser les consommateurs et professionnels à ces pratiques émergentes et innovantes	Ville de Chambéry	2018/2022	80 000	Ville de Chambéry, fonds propres association, FISAC, CDC?
AXE 3	**développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**				
	Pôle déchange multimodal Ce projet va permettre à lancienne gare de Chambéry de sadapter aux besoins actuels des usagers (13 000 passagers par jour et 3,5 M de passages par an) et aux nouveaux enjeux de déplacements. Il comprend un grand hall spacieux et lumineux de 1 500 m² accueillant notamment un espace de vente multimodal (ferroviaire, bus urbains...), des commerces, un espace dinformation touristique, des espaces dattente. Le bâtiment adjacent à la nouvelle gare multimodale accueillera en son rez-de-chaussée le nouvelle vélostation avec une consigne de plus de 450 places et un espace location de vélos, ainsi que 3 étages de bureaux (plus de 2 000 m²) au-dessus.	Grand Chambéry	Juillet 2017 à décembre 2018	23 300 000	Grand Chambéry (MOA), Région, SNCF, Etat, Département
	Place de la Gare Le projet comprend la transformation de l'existant pour intégrer la nouvelle gare dans un espace repensé et adapté aux usagers. L'aménagement a été conçu de manière qualitative développant les modes de transports actifs, transports en communs, et les espaces de rencontre pour plus de mobilité. De nombreux espaces plantés et arbres complètent laménagement. Un système de kiss & ride a par ailleurs été mis en place en deux endroits (rue Sommeiller et avenue maréchal Leclerc) pour optimiser la fluidité du trafic et permettre aux automobilistes de déposer les voyageurs de la SNCF.	Grand Chambéry	Septembre 2018 à juillet 2019	1 790 000	Grand Chambéry
	Vélos Bulle Expérimentation de la présence d'un Vélobulle dédié à une vingtaine de commerçants de la Rue Croix d'Or pendant 7 samedis notamment pendant les soldes.	Grand Chambéry	2nd semestre 201	1 200	Union Commerciale et Artisanale Agence Ecomobilité
AXE 4	**mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**				
	Mise en place d'une **promenade découverte** « En suivant les Eléphants » du centre-ville de Chambéry, intégrant parcours touristique et marchand, marqué par des clous au sol	ville de Chambéry	2018	14 000	Ville de Chambéry, FISAC
	aide complémentaire à celle de la ville pour la **rénovation et, ou la restauration des façades** de copropriétés en centre ancien	ville de Chambéry	2e sem 2018	20 000	
	dont sites et Monuments Historiques classés ou inscrits	Ville de Chambery	2019	20 000	éventuellement Drac
	Aide à la rénovation des passages, cours et allées du centre ancien , accompagnement travaux en fonction des dossiers déposés	Ville de Chambéry	2018	40 000	Ville, Fondation du Patrimoine
	Aménagements transitoires boulevard de la colonne / rue vieille Monnaie / rue de Boigne. Travaux d'accompagnement de la mise en piétonisation du secteur travaux transitoires dans l'attente du projet général de requalification des espaces publics de ce secteur.	Ville de Chambéry	Mai à Septembre 201	300 000	
	Rénovation du Musée Savoisien : salle d'accueil des visiteurs, salle multifonction 50 places, parcours de visite, expositions temporaires, reprise du cloître, restauration façade historique et entrée place métropole.	Conseil Départemental	2018-2020	8 497 112,17 (estimation appels doffres en cours)	Département, État, Région dans le cadre du CPER
AXE 5	**fournir l'accès aux équipements et services publics**				
	Piscine d'agglomération Equipement de type mixte (sport et loisirs) sur le site étendu de l'actuelle piscine extérieure du Stade. Il vise à donner un nouveau souffle au parc aquatique en se dotant d'un équipement moderne, innovant et attractif permettant de répondre aux besoins de pratique aquatique ludique, de bien-être et de loisirs du public, des clubs et des scolaires.	Grand Chambéry	2nd sem 2016 au 2nd sem 2019	24 694 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Savoie
	Rénovation du stade municipal Restructuration en stade de rugby 2ème division professionnelle et stade de football niveau 3 National. Terrain, tribunes pour 5000 spectateurs, bâtiment daccueil.	Ville de Chambéry	2018/2021	11 100 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Savoie, Grand Chambéry,
	Reconstruction crèche la farandole dans lopération Portes de Mérande. Objectif accessibilité et mixité. Transfert et extension dune crèche existante au RDC d'une opération de logements. Achat en VEFA. Pose première pierre juin 2018	ville de Chambéry	juin 2018 à décembre 2019_	3.072.900 € dont 1.014.057 € en 2018	Ville + Département + CAF
	Thématiques transversales : transition énergétique et écologique, innovation, recours au numérique, animation				
	Favoriser la **dynamique commerciale** du centre-ville en organisant avec les commerçants des animations et opérations commerciales dans les différents secteurs du centre-ville et tout au long de l'année. Favoriser la dinamique marchande en soirée et créer la destination shopping. Festivités de Noël : marché, animations, déambulations, concours de vitrines, marché des créateurs, animations Fbrg Montmélian, sur les marchés,soirées foodtrucks sur le Bd de la Colonne, ...	ville de Chambéry	2018/2022	200 000	Ville, FISAC, Chambéry en Ville, commerçants
	achat de chalets en bois pour accueillir animations commerciales, marchés,... tout au long de lannée	ville de Chambéry	2018	40 000	Ville, FISAC
	apéro des locaux : valorisation des producteurs locaux/ Action portée par lagence Eponyme (communication)	Ville de Chambéry	2018	2 000	Ville, FISAC
	Travaux daménagement du local "**tiers-lieux connecteur o79**" dans le secteur de la gare	Ville de Chambéry	1er semestre 2019	315 000	Ville, Région?

Les Fiches décrivant plus précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions engageables en 2018 figureront en annexe à cette convention lors de la signature de l'avenant (cf article 6/4).

6.4. Achèvement de la phase d'Initialisation

A l'issue de la préparation du diagnostic et du projet détaillé par le Comité de Projet, les collectivités délibèreront pour valider leurs engagements.

Le Comité régional d'engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant de l'achèvement de la Phase d'Initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour annexer le maximum de Fiches action à la convention lors de la signature de cet avenant.

Article 7. Phase de déploiement

[Cet article sera inséré par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation.]

Article 8. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacune des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs commun au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Article 9. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

Convention signé en XXX exemplaires, le XXX 2018

Ville de Chambéry	Chambéry métropole - Cœur des Bauges	Etat
Michel DANTIN, Maire	Xavier DULLIN, Président	Louis LAUGIER, Préfet du département de la Savoie
Caisse des Dépôts et Consignations	**ANAH, représenté par Chambéry métropole - Cœur des Bauges, délégataire des aides à la pierre**	**Action Logement**
Philippe BLANQUEFORT, directeur Régional Auvergne Rhône-Alpes*	Xavier DULLIN, Président	[Représentant]
Conseil Départemental		
[Représentant]		

La **Caisse des dépôts et consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, dont le siège est sis 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par Monsieur Philippe BLANQUEFORT en sa qualité de Directeur Régional Auvergne Rhône-Alpes, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté portant délégation de signature de Monsieur le Directeur Général en date du 26/03/2018*